



## **AVIS**

### **DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE**

M. Daniel André, propriétaire de la parcelle No 592, au ch. de Rochefort 1, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un cerisier.

Cet arbre porte un ombrage excessif à la villa et ses racines déforment le terrain.

Le propriétaire s'engage à compenser cet abattage par la plantation sur sa parcelle d'un liquidambar.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 8 janvier 2025/ib

La Municipalité